

Mot de la directrice

Bienvenue au Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais!

Nos cinq sites permettent d'offrir un service de qualité sur le territoire du CSSPO. Nous sommes convaincus que nos services seront à la hauteur de tes attentes.

Une équipe passionnée sera là pour t'accompagner dans l'atteinte de tes objectifs. Ta réussite sera au cœur de nos actions.

Bravo pour ton engagement et ta persévérance. Ici, c'est l'endroit idéal pour apprendre, comprendre, socialiser et réussir.

Nous ferons équipe pour ta réussite scolaire!

Bonne année scolaire,

A handwritten signature in cursive script, reading "Chantal J.", with a long horizontal flourish extending to the right.

Chantal Laberge

Directrice

Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais

Nos points de services

Secteur Aylmer :

L'Arrimage

450, rue Le Guerrier, Gatineau (Québec) J9H 7J1

Secteur Hull :

La Génération

35, rue Davies, Gatineau (Québec) J8Y 4S8

Lucien-Brault

101 rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau (Québec) J8Y 3G5

St-François

Rue St-François, Gatineau (Québec)

Secteur La Pêche :

La Pêche

5A, rue Principale Ouest, La Pêche (Québec) JOX 2W0

Lexique

FGA	Formation générale des adultes
CÉAPO	Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais
FP	Formation professionnelle
CSSPO	Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
FBD	Formation de base diversifiée (2 ^e cycle du secondaire)
FBC	Formation de base commune (1 ^{er} cycle du secondaire)
ISP	Intégration socio-professionnelle
IS	Intégration sociale

L'ADMISSION AU CENTRE

Inscription

Il est possible de vous inscrire en vous présentant à l'un des secrétariats du CÉAPO durant les heures d'ouverture :

Inscription pour le jour : Entre 8h et 11h ou entre 12h30 et 15h

Le site de formation La Génération offre **des cours de soir**. Il est possible de s'inscrire de **17 h à 20 h 30, du lundi au mercredi**.

Documents requis :

- Dernier bulletin ou relevé de notes ;
- Certificat de naissance ou preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente;
- Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ), permis de conduire ou preuve de résidence au Québec.

Admission

L'admission relève de la direction et peut être conditionnelle au contenu du dossier scolaire en ce qui a trait à l'assiduité, au cheminement académique ou encore au respect du code de vie. Toute personne inscrite s'engage à respecter les règles de fonctionnement du Centre et de son code de vie.

Les frais et droits exigés pour l'année scolaire 2023-2024

- Cours de jour : 25 \$
- Cours de soir : 25 \$
- Cours d'été : 25 \$

Ces frais, non remboursables, sont payables en argent comptant ou par carte de débit lors de l'admission. Les élèves pourront, après entente avec la direction du CÉAPO, convenir de modalités de paiement dans certaines situations particulières. Toutefois, les sommes dues pour les années antérieures devront être acquittées avant de commencer une nouvelle année scolaire au CÉAPO.

HORAIRES

Horaire du secrétariat :

8 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h 30

17 h à 21 h (cours de soir seulement au site La Génération)

Horaire des cours :

8 h 15 à 9 h 15

9 h 25 à 10 h 25

10 h 35 à 11 h 35

12 h 35 à 13 h 35

13 h 45 à 14 h 45

14 h 55 à 15 h 55

Horaire des cours de soir :

18 h 00 à 19 h 00

19 h 05 à 20 h 05

20 h 10 à 21 h 10

Personnel et services du CÉAPO

Personnel de direction

Le personnel de direction est responsable de l'ensemble des services offerts au CÉAPO. Il est possible de rencontrer un membre de la direction sur rendez-vous en vous présentant au secrétariat de votre site de formation. Le CÉAPO compte une direction, deux directions adjointes et une responsable de la gestion administrative.

Personnel enseignant

Le CÉAPO des Portages-de-l'Outaouais compte plus de 65 enseignantes et enseignants. Leurs coordonnées professionnelles vous seront communiquées.

Personnel professionnel

- **Conseillers pédagogiques**

Leur rôle est de coordonner les développements pédagogiques et la mise en œuvre des programmes d'études. Ces professionnels accompagnent et conseillent le personnel enseignant.

- **Orthopédagogues**

Les orthopédagogues sont présentes en alternance à chaque site de formation. Leur rôle consiste à aider la direction du Centre à fournir et mettre en œuvre des mesures adaptatives en salle de classe et en salle d'examens. Ces professionnelles accompagnent également le personnel enseignant dans l'application et l'utilisation des mesures pour les élèves qui ont des besoins particuliers. Les élèves peuvent les rencontrer sur rendez-vous en se présentant au secrétariat de leur site de formation.

Personnel de soutien

- **Technicien en organisation scolaire (TOS)**

La tâche principale du technicien en organisation scolaire est d'établir un premier profil de formation pour chaque élève. Cela suppose une analyse des acquis scolaires en fonction des objectifs de formation de chacun. L'objectif professionnel de l'élève est spécifié lors de son inscription. Le technicien doit donc modifier le profil de formation de l'élève en cas de changement d'objectif professionnel. Il peut rencontrer des élèves pour leur expliquer les éléments de leur profil de formation.

- **Technicien et techniciennes en travail social (TTS)**

Leur rôle est d'accompagner et de soutenir l'élève dans son cheminement scolaire et personnel et de promouvoir les saines habitudes de vie. Ils soutiennent les enseignantes et les enseignants dans les suivis liés à l'assiduité des élèves.

TTS à L'Arrimage	Poste 868871
TTS à La Génération	Poste 868873
TTS à La Génération CLE	Poste 868875
TTS à Lucien-Brault	Poste 868874

- **Agent de bureau**

L'agent de bureau est responsable des tâches liées à la facturation, au paiement des factures et il participe aux opérations courantes et administratives du CÉAPO.

- **Secrétaires**

Les secrétaires du CÉAPO sont responsables principalement de l'accueil des visiteurs, des inscriptions, de la suppléance, des communications internes et elles participent aux opérations courantes et administratives du CÉAPO.

Le SARCA | 819 776-4319 poste 1 (Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement)

L'équipe est constituée de deux professionnelles soit une conseillère en orientation et une conseillère en formation scolaire, ainsi qu'une secrétaire. La mission de l'équipe du SARCA est d'offrir des services pour accompagner les adultes qui auraient besoin :

- D'orientation scolaire;
- De faire analyser leur relevé de notes;
- D'information sur des cours ou sur divers programmes de formation professionnelle, au collégial ou à l'université;
- De conseils sur des projets scolaires ou des qualifications pour le marché du travail;
- D'explorer des outils et des moyens (ex. : tests d'équivalence GED, TDG, TENS, Prior Learning, reconnaissance des acquis, etc.) pouvant mener à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou professionnelles (DEP);
- D'être informés sur les ressources ou partenaires du réseau qui peuvent les accompagner dans leurs projets personnels ou professionnels.

Ressources pour les élèves

Budget/emploi

ACEF (aide au budget quand on n'arrive plus à joindre les 2 bouts)	819 770-4911
Envol	819 770-1622
La relance	819 770-6444
Option Femmes Emploi	819 246-1725
Réseau Outaouais	819 770-7129

Dépannage alimentaire

Centre Alimentaire Aylmer	819 684-0163
La Manne de l'Île	819 770-5261

Famille

AFMRO (Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais)	819 771-3269
ACPEO (Association des centres de la petite enfance)	819 561-9101
Entraide familiale de l'Outaouais	819 669-0686
Les enfants de l'espoir de Hull (familles en difficulté)	343-204-3774
Entraide-Deuil de l'Outaouais	819 770-4814

Immigration

APO (Accueil Parrainage Outaouais)	819 777-2960
AFIO (Association des femmes immigrantes de l'Outaouais)	819 776-6764
SITO (Service d'intégration au travail de l'Outaouais)	819 776-2260

Jeunesse

CJEO (Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais)	819 561-7712
DPJ (Les Centres Jeunesse de l'Outaouais)	819 771-6631

Juridique

CALAS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles)	819 771-1773
CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)	819 778-3555
Centre communautaire juridique de l'Outaouais	819 669-2382
Droit-Accès de l'Outaouais	819 777-4746
IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels)	1-800 561-4822

Logement

Auberge du cœur Héberge-Ados	819 771-1750
Le Gîte Ami	819 776-0134
Les Oeuvres Isidore Ostiguy	819 778-1325
Logemen'Occupe	819 246-6644
Le Belvédère (Vallée Jeunesse)	819 778-8550
OMH Gatineau (Office municipal d'habitation de Gatineau)	819 568-0033

Santé

Le BRAS (Bureau régional d'Action Sida)	819 776-2727
Centre antipoison	800 463-5060
CISSSO – Hôpital de Hull	819 966-6200
CISSSO - Hôpital de Gatineau	819 966-6100
La Clinique des femmes (services de contraception et d'avortement)	819 778-2055
L'Envol SRT	819 770-1622

Sexualité

Interligne	1-888 505-1010
Jeunesse Idem	819 776-1445

Toxicomanie

AA (Alcooliques Anonymes)	819 561-2002
CRDO (Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais)	819 776-5584
CIPTO (Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais)	819 770-7249
Info-drogues	1-800 265-2626
NA (Narcotiques Anonymes)	1855 LIGNENA 1-855 544-6362

Transport

STO (Transport en commun)	819 770-3242
---------------------------	--------------

Urgence

911

Info-Santé	811-1
Info-Social	811-2
Police	819 246-0222
Tel-Aide Outaouais	819 775-3223

Violence

Donne-toi une chance (hommes ayant des comportements violents)	819 205-1451
Le Centre Mechtilde	819 777-2952
L'Autre Chez-Soi	819 685-0006
SOS violence conjugale 24/7	1-800 363-9010

Nos règles de fonctionnement

Abandon

L'élève qui quitte le CÉAPO, sans entente préalable pourrait perdre sa place et, le cas échéant, se retrouvera sur la liste d'attente. Cette mesure pourrait aussi s'appliquer dans le cas d'une interruption de service imposée à l'élève en vertu du non-respect des règles de fonctionnement.

Activités et sorties

La vie étudiante du CÉAPO passe par une série d'activités sociales, sportives, culturelles et éducatives. Certaines sont obligatoires et font partie des cours, d'autres sont volontaires. Des frais d'inscription peuvent être exigés pour participer aux activités volontaires. Les élèves mineurs devront faire signer un formulaire de consentement par un parent ou/tuteur pour permettre de participer aux activités.

Assiduité

La présence en classe est le premier facteur de réussite en formation générale des adultes. La direction peut interrompre la formation d'un élève peu ponctuel ou trop absent pour une période de temps, suivant l'analyse du dossier d'assiduité.

Les présences sont relevées à chaque période. Si vous devez vous absenter plus de 3 jours consécutifs, vous devez fournir une pièce justificative au technicien en travail social. Il est à noter que les parents d'élèves de moins de 18 ans recevront trois rapports d'absences par année.

Les motifs d'absences suivants avec pièces justificatives sont acceptés :

- Décès d'un proche
- Rendez-vous avec un membre du personnel
- Convocation par un tribunal
- Maladie, hospitalisation, accident majeur
- Tout autre événement majeur (feu, inondation, etc.)

Appareils numériques personnels, téléphones mobiles, etc.

En classe, les appareils numériques doivent être utilisés à des fins pédagogiques. Ce privilège pourrait être révoqué si l'enseignante ou l'enseignant juge que leur utilisation n'est pas adéquate.

Cafétéria

C'est l'endroit prévu pour prendre vos collations et vos repas. Un réfrigérateur et des micro-ondes sont mis à votre disposition. Durant les périodes de classe, seuls les élèves autorisés par leur enseignante ou par leur enseignant pourront y être. La présence à la cafétéria d'un élève durant les heures de classe devra demeurer exceptionnelle et ne devra jamais perturber les salles de classes environnantes. Les élèves qui ne respectent pas ces règles seront invités à quitter.

Casier

Un casier sera assigné à l'élève à son arrivée au CÉAPO.

L'élève doit avoir l'autorisation préalable de l'administration pour placer un cadenas sur un casier. Dans le cas contraire, le cadenas pourrait être retiré et le contenu du casier jeté.

Le partage d'un casier avec un autre élève est possible. Le CÉAPO décline toute responsabilité envers ses usagers en cas de perte, de vol, ou de dégradation de leurs effets personnels.

Consommation de drogues, boissons alcoolisées, intimidation, violence, etc.

La violence, l'intimidation, la cyberintimidation, la consommation d'alcool et de drogue, le trafic de substances illicites et tout autre geste illégal (vandalisme, vol, recel, etc.) sont strictement interdits au CÉAPO.

La direction pourra procéder à la suspension, à l'expulsion du fautif et, selon la gravité de la situation, solliciter l'intervention du Service de la sécurité publique (police) de Gatineau.

Contrôle des absences (5 jours consécutifs)

En vertu des règles de financement, le nom de l'élève sera retiré des listes après cinq (5) jours consécutifs d'absence. Une réinscription demeure possible sous réserve des places disponibles.

Coordonnées personnelles

Tout changement d'adresse et de numéro de téléphone doit être signalé au secrétariat du CÉAPO.

Fermeture du CÉAPO et urgences

Les informations concernant la suspension des cours lors d'une situation d'urgence (verglas, fermeture de route, panne de courant, etc.) seront diffusées par les médias à compter de 6 h 15 le matin et accessibles sur la page Facebook du CSSPO.

En cas de blessure au CÉAPO, l'ambulance pourra être sollicitée et les coûts seront assumés par l'élève ou son répondant.

Informatique

Le CÉAPO met à votre disposition un certain nombre d'outils informatiques. Ces outils sont disponibles en classe selon les modalités prévues par l'enseignante ou l'enseignant.

Tous les outils incluant les accès internet filaires ou WiFi mis à la disposition du personnel et des élèves du Centre doivent être utilisés en respectant les directives inscrites au document produit par le CSSPO « **Pour une utilisation responsable des médias sociaux** », disponible sur le site web du Centre de services scolaire.

Livres de lecture

Des romans sont disponibles pour vos lectures obligatoires et optionnelles. À votre départ du CÉAPO, les livres non remis vous seront facturés.

Mesures d'urgence et code blanc

Un plan d'urgence est mis à jour annuellement au CÉAPO. Une copie du plan d'urgence est placée dans chacun des locaux du Centre ainsi qu'une trousse de procédure. Au CÉAPO, il existe deux manières de réagir à une urgence. Elles sont définies dans notre plan de mesures d'urgence:

- **L'évacuation** : En cas d'incendie par exemple, l'ordre d'évacuer pourra être donné par la sirène du CÉAPO, par votre enseignante, par votre enseignant ou tout autre membre du personnel. L'élève procédera dans le calme et obéira à toutes les consignes données par le personnel ou les membres du Service de la sécurité publique de Gatineau.
- **Le confinement** : En situation de menace, l'ordre de confinement (code blanc) sera donné par un membre du personnel. L'enseignante ou l'enseignant donnera à l'élève un certain nombre de consignes qu'il devra respecter en tout point pour sa propre sécurité et celle de ses pairs.

Propreté et environnement

Les terrains, le matériel, les casiers et les locaux vous sont prêtés par le CÉAPO. Ils doivent être maintenus propres et en bon état. L'élève est responsable de trier ses déchets pour le recyclage et pour la poubelle.

Le CÉAPO mise sur l'effort collectif pour améliorer notre rapport à l'environnement. Plusieurs initiatives seront mises de l'avant au cours des prochaines années et tous les élèves seront invités à y participer activement.

Rendement scolaire

En tant qu'élève en formation générale des adultes, vous vous engagez à respecter le profil scolaire établi et les objectifs convenus. Vous avez la responsabilité de prendre un rendez-vous avec le technicien en organisation scolaire lorsqu'une modification à votre profil de formation est souhaitée. Un suivi pédagogique personnalisé est assuré par le personnel enseignant.

Réserve de matériel didactique

Il est possible de faire l'achat de matériel didactique selon l'horaire affiché sur la porte de chacun des magasins scolaires du CÉAPO.

Respect

Le respect est un droit fondamental pour toute personne. C'est accepter les différences, faire attention à autrui ainsi qu'à l'environnement.

Mesures d'hygiène

Dans un milieu public comme l'école, l'hygiène de base est nécessaire. En raison de problèmes d'allergie, les produits trop parfumés sont à proscrire.

Salle d'évaluation

- **Tout élève qui se présente en retard à un examen se verra refuser l'accès à la salle d'examen.**
- À son arrivée à la salle d'examens, l'élève dépose à l'endroit indiqué les objets qu'il a en main (livres, sac à main, papier, étui à crayons, montre, cellulaire, etc.)
- Le matériel autorisé pour la passation d'une épreuve (papier brouillon, dictionnaire, grammaire, calculatrice, etc.) est fourni par le surveillant et doit lui être remis à la fin de l'épreuve.
- Les élèves ne peuvent communiquer entre eux à la salle d'examens.
- Aucun élève ne peut sortir de la salle d'évaluation durant la passation d'une épreuve.
- L'élève qui se rend coupable de plagiat ou aide délibérément un autre élève à plagier devra, à la demande du surveillant, quitter la salle immédiatement. Le résultat **ÉCHEC** lui sera attribué pour cet examen. Cet élève sera rencontré par la direction et pourrait être retiré du centre pour une durée déterminée.
- À votre arrivée en salle d'évaluation, vos effets personnels doivent être déposés à l'entrée et le surveillant d'examen vous remettra le matériel autorisé s'il y a lieu.

- La possession de **tout appareil électronique** en salle d'examen **est interdite**. Toute personne prise en défaut devra quitter la salle et rencontrer la direction.
- Rien ne peut sortir de la salle d'évaluation (questionnaires, feuilles de réponses, brouillons, etc.)
- Votre enseignante ou votre enseignant vous expliquera, si nécessaire, les modalités prévues pour procéder à une reprise d'examen. Lorsqu'il s'agit d'une deuxième reprise, l'accord de la direction est requis.
- Le CÉAPO met en œuvre toutes les mesures nécessaires raisonnables afin de conserver le caractère confidentiel des examens.
- Une pièce d'identité peut être exigée par le surveillant.

Révision de note

- La demande de révision doit être faite par écrit, dans les 30 jours qui suivent la communication du résultat à l'élève.

Stationnements

À **L'Arrimage**, tous les espaces de stationnement sont réservés au personnel du Centre. **Il est interdit aux élèves de s'y garer.**

À **La Génération**, certains espaces de stationnement sont réservés au personnel du CÉAPO. Des vignettes seront remises aux élèves qui en feront la demande au secrétariat du CÉAPO.

Tabagisme

Il est **totalemment** interdit de fumer ou de faire usage de la cigarette électronique sur les terrains et dans les stationnements du CÉAPO.

Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire appropriée à l'environnement scolaire se caractérise par la propreté, la décence et la non-violence.

Visiteurs

Seuls les membres du personnel et les élèves inscrits ont accès aux différents sites de formation du CÉAPO. Tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat avant de circuler dans l'établissement.

Pour rester au courant

Pour rester au courant des activités qui se déroulent dans les différents sites du CÉAPO, **suivez-nous sur Facebook** ; CÉAPO Centre d'éducation des Adultes des Portages-de-l'Outaouais.

Vous êtes insatisfait? Vous ne savez pas comment régler la situation?

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre :

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant, personnel, etc.)
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la directrice ou le directeur de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, Madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel : plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision politique/procédure/règlement du centre de services scolaire, vous pouvez en faire part à la direction du Service du secrétariat général qui en rendra compte au comité de gouvernance du Conseil d'administration. Ce comité présentera une recommandation au Conseil d'administration qui est responsable de la décision finale.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec le Protecteur de l'élève au 819 209-5719, sans frais : 1-877-409-5719 ou par courriel : info@protecteureleve.qc.ca